

## DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil seize, le vingt sept juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame JEGAT Annie, Maire.

Étaient présents : JEGAT Annie, GUYOMARD Rémi, NAVE Alain, HUNKELER Christine, CLATOT Benoit, DESOMBRE Françoise, GUERARD Annick, QUIESSE Dominique, DURIN Philippe, DUFOUR Xavier, MARTINE Géraldine, BETON Catherine, DRIEUX Dominique,

Étai(en)t absent(s) excusé(s) : CORNU Etienne, CRETAIGNE Patricia,

Date de convocation : 18 juin 2016

Secrétaire de séance : M.DURIN Philippe

### **Délibération N°19-2016. Périmètre de fusion de la communauté de communes des Portes Nord-Ouest de Rouen , de la communauté de communes du Moulin d'Ecalles, de la communauté de communes du Plateau de Martainville et intégration des communes de Beaumont le Hareng, Bosc le Hard, Cottévrard et Grigneuseville de la communauté de communes du Bosc d'Eawy :**

Mme La préfète, par arrêté du 8 juin, a institué le projet de périmètre de fusion de la communauté de communes des Portes Nord-Ouest de Rouen, de la communauté de communes du Moulin d'Ecalles, de la communauté de communes du Plateau de Martainville et intégration des communes de Beaumont le Hareng, Bosc le Hard, Cottévrard et Grigneuseville de la communauté de communes du Bosc d'Eawy, conformément aux dispositions de l'article 35 III de la loi N° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

Le conseil municipal dispose d'un délai de 75 jours pour se prononcer sur ce périmètre de fusion – extension et la création de la nouvelle communauté de communes qui en résulte.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents vote contre le projet de périmètre de fusion de la communauté de communes des Portes Nord-Ouest de Rouen, de la communauté de communes du Moulin d'Ecalles, de la communauté de communes du Plateau de Martainville et intégration des communes de Beaumont le Hareng, Bosc le Hard, Cottévrard et Grigneuseville de la communauté de communes du Bosc d'Eawy.

Cet avis est motivé par :

- Un écart important entre la capacité d'autofinancement de la CCPM et celle de la CCPNOR
- Un écart trop important entre le coefficient d'intégration fiscale de la CCPM et celui de la CCPNOR
- Le manque de relations fonctionnelles entre les territoires de la CCPM et de la CCPNOR que ce soit dans le domaine commercial, culturel ou sportif, des activités et des services d'où un manque d'attractivité pour nos habitants.
- le manque de représentativité découlant de la taille de la future assemblée de près de 80 représentants.

### **Délibération N°20-2016. Projet de dissolution du syndicat intercommunal de gestion des collèges de Darnétal**

Mme la Préfète, par arrêté du 19 mai 2016, a proposé la dissolution du syndicat intercommunal de gestion des collèges de Darnétal, en application du SDCI (Schéma Départemental de Coopération Intercommunal).

Conformément aux dispositions de l'article 40 I de la loi NOTRe, le conseil municipal dispose d'un délai de 75 jours pour se prononcer sur cette proposition.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, donne un avis défavorable au projet de dissolution du syndicat intercommunal de gestion des collèges de Darnétal.

Une convention intercommunale sera signée par les maires des communes concernées par l'ex-syndicat. Cette convention est lue au conseil pour avis, elle reprend en tous points les statuts du syndicat et prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Le Conseil municipal donne tout pouvoir à Mme Le Maire pour signer la convention.

### **Délibération N°21-2016. Maintenance des appareils de levage :**

Le chargeur frontal du tracteur est défini comme un « accessoire de levage » qui doit être contrôlé chaque année par un organisme agréé conformément à la réglementation.

Le Bureau Véritas a présenté une proposition pour la vérification périodique de cet équipement technique s'élevant à 135,00 € HT.

Après délibération, le conseil municipal approuve cette proposition et donne tout pouvoir à Mme Le Maire pour signer la proposition commerciale.

### **Délibération N°22-2016. CFAIE (Centre de Formation d'Apprentis Interconsulaire de l'Eure) :**

Lors de la réunion de conseil du 29 février, le conseil municipal avait exprimé le souhait de verser une subvention au CFAIE de 60,00 €. Le conseil municipal (moins une abstention) accepte d'accorder cette subvention et autorise Mme Le maire à prévoir cette somme au budget 2016, en fonctionnement, dans le compte 6574.

### **Délibération N°23-2016. Commerce local, devenir de la licence IV**

Suite à la liquidation judiciaire du commerce local « bar-épicerie », le liquidateur a procédé à une vente aux enchères du mobilier en juin.

La licence IV est restée attachée à ce commerce pour le moment.

Après prise de renseignements auprès divers organismes (CCI, Tribunal de commerce, liquidateur, etc...)

Différents choix sont possibles pour la commune :

- la commune peut faire une proposition d'achat de la licence pour l'exploiter, la louer ou la revendre
- la commune ne fait rien, mais reste décideur pour un éventuel transfert de la licence
- la commune peut faire exploiter le fonds de commerce par un gérant sous son couvert
- la commune peut demander une étude économique pour évaluer la faisabilité d'un projet de reprise par un tiers avec l'accompagnement de la CCI, Le résultat peut être remis début septembre .

après délibération, le Conseil municipal décide :

- de faire une étude de faisabilité par la CCI et autorise Mme Le Maire à effectuer toutes démarches nécessaires, le coût de cette prestation est de 1650,00 € HT. Il sera tenu compte de la décision du propriétaire des murs avant toute demande.
- de donner son accord pour l'achat de la licence IV, à négocier dans la limite de 1500,00 € dans l'hypothèse d'une perte éventuelle.

**Questions diverses :**

Mme Le Maire informe le conseil qu'une réunion a été organisée le 19 mai avec la DIRNO, la direction des routes du département (agence de Clères), le maire de St Denis le Thiboult sur la sécurisation de l'intersection RD93/RN31 (carrefour de la Flache).

Suites aux débats, les propositions des services routiers sont les suivantes :

- renforcer la signalisation d'approche afin d'améliorer la visibilité du carrefour pour les usagers de la RN31
- remplacer le « cédez de passage » par un STOP
- refaire la signalisation horizontale des arrêts bus afin d'éviter le stationnement de véhicules pouvant gêner la visibilité

M.Nave informe que le PAYS peut subventionner des projets communaux ou privés dans le cadre du contrat LEADER. Un des critères majeurs d'attribution est le caractère innovant du projet .

Mme Le Maire informe que des ateliers prévention santé peuvent être proposés aux habitants et organisés sur la commune par l'ASEPT (association santé éducation et prévention sur les territoires Haute Normandie) si un minimum de 10 personnes sont intéressées. Les thèmes abordés sont divers ( nutrition, la santé, la sécurité, la mémoire etc ....)

La séance est levée à 22 heures 30

Prochaine réunion le lundi 5 septembre 2016 à 20h30.

Annie Jégat

Philippe Durin

Rémi Guyomard

Alain Nave

Christine Hunkeler

Catherine Béton

Dominique Quiesse

Benoit Clatot

Etienne Cornu

Patricia Crétaigne

Françoise Desombre

Xavier Dufour

Dominique Drieux

Annick Guérard

Géraldine Martine